

10449/20 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 septembre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 septembre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil autorisant le haut représentant à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et la République du Pérou établissant un cadre pour la participation de ce pays aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne ("accord sur un cadre de participation")

E 15127

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**